



Sommaire

Édito

Actualités :

Hommage de T. Lepaon à N. Mandela

Dossier : Quel multilatéralisme aujourd'hui ?

- Le G20 de Saint Pétersbourg des 5 et 6 septembre 2013
- La conférence sur le climat de mi-novembre 2013 à Varsovie (COP19)
- Et du côté du FMI, notamment au regard de la crise en Europe
- Accord de libre-échange États-Unis / Union européenne
- Non à l'accord de libre échange entre l'UE, la Colombie et le Pérou

À lire

Mon combat pour les ouvriers chinois

À voir

Le film « Ceuta, douce prison »

Nouvelles d'Asie et d'Océanie

Nouvelle Calédonie
Bangladesh
Corée du Sud
Inde

Nouvelles du sud de la Méditerranée et du Proche Orient

Tunisie
Turquie
Palestine

Nouvelles de la Communauté des États indépendants

CEI : Kazakhstan

Nouvelles d'Afrique

Lettre de T. Lepaon au Président de la République

Nouvelles des Amériques

Chili
Canada

Écho de la CSI

Conseil général des 9-11 octobre 2013

Écho de l'OIT

Mobilisation pour la ratification de la convention sur les travailleurs domestiques

Écho des Global Unions

Différend ITF / Fédérations maritimes
CGT

Tableau synthétique des champs couverts et des mandats internationaux assumés par les conseillers confédéraux de l'espace International

ÉDITO

Le jeu des acteurs multilatéraux face à la crise

La crise semble avoir fait des gagnants et des perdants parmi les institutions multilatérales. Les changements dans ce paysage institutionnel international sont importants à décrypter pour permettre au syndicalisme mondial de peser. Rappelons les principales évolutions :

- l'Organisation des nations unies n'est plus réellement apparue depuis la crise. Mise sur la touche par les États-Unis lors de leurs interventions en Irak dès 1991, puis encore plus après le 11 septembre 2001 avec leurs interventions en Afghanistan et de nouveau en Irak. Alors qu'il s'agissait de son « cœur de métier » (les forces de maintien de la paix), elle est superbement ignorée aujourd'hui dans les plans plus ou moins sincères de « régulation du capitalisme ». Depuis la fin du « monde bipolaire », elle est confinée aux problèmes alimentaires et humanitaires ;
- le G8 a bien mal passé le cap de son 33^e anniversaire en 2008, contesté par les pays émergents comme non représentatif de la diversité mondiale (il ne pèse que 61 % du PIB mondial et 13 % des Terriens), il semble avoir été choisi comme victime sacrifiée sur l'autel de la crise au profit du G20 ;

- le G20 (19 pays – dont quatre pays de l'UE – plus l'UE), qui fête à peine ses quinze ans, est l'un des grands gagnants, avec le FMI, de la partielle redistribution des cartes opérée à la faveur de la crise. Considéré comme plus représentatif (90 % du PIB et les deux tiers de la population mondiale), rien n'indique cependant que son fonctionnement diffère de celui de club des puissants qu'avait adopté le G8. Les déclarations qui ont ponctué ses réunions depuis 2009 sont loin d'être à la hauteur de la crise et sont marquées par l'orthodoxie financière et budgétaire ;
- les institutions financières internationales (IFI) de Bretton Woods, le FMI et la Banque mondiale, héritent régulièrement du G20, depuis son édition de Londres en avril 2009, d'un mandat prioritaire doté de moyens important pour opérer le « sauvetage des économies » les plus défaillantes. En fait de sauvetage, il s'agit d'obliger les États recevant des prêts à conduire des plans d'ajustements structurels fondés sur des réductions drastiques de dépenses publiques. On voit depuis que, malgré les déclarations d'intention de certains dirigeants sur la nécessité de fixer des conditionnalités sociales et environnementales à l'in-

tervention des IFI, la donne n'a pas réellement changé sur ce front ;

- l'OMC voit sa mission stratégique renforcée par la crise. Elle devra encore plus que par le passé éviter la mise en place de mesures protectionnistes et continuer à organiser la fluidité du commerce international au service des pays développés. Le débat sur les Accords de libre-échange et leur puissance dérégula-

tionniste est à resituer dans ce contexte ;

- l'OIT semble à première vue confortée par certaines professions de foi en sa faveur. Une analyse plus fine de ces déclarations et de son association effective au concert des nations et des organismes multilatéraux depuis la crise laisse apparaître qu'elle se trouve trop souvent confinée dans son rôle d'expertise sociale mondiale.

Après un précédent numéro spécial consacré à l'OIT, le n° 10 de votre Newsletter internationale vous propose un dossier consacré au multilatéralisme, arrêtant le curseur sur plusieurs lieux ou acteurs : le G20, le FMI, les négociations climatiques internationales et la négociation des Accords de libre-échange (avec un focus sur les accords UE/USA et UE / Colombie / Pérou). Bonne lecture !

Pierre Coutaz

Actualités

Hommage de Thierry Lepaon à Nelson Mandela

Décembre 2013, Montreuil

Getty Images/1990 Georges DeKeerle ©



Le monde est en peine ! Madiba n'est plus et notre cœur saigne, comme celui de toutes les femmes et de tous les hommes qui estimaient son œuvre. La CGT a pris une part décisive en France au cours des années 80 dans la lutte contre le régime d'apartheid et pour la libération de Mandela des geôles du régime. Notre organisation a soutenu et hébergé nombre de militants de l'ANC, de syndicalistes Sud-africains en exil au cours de ces sombres années. J'y reviendrai dans un instant. Elle partage avec Nelson Mandela une profonde unité de vue, au fondement de ses combats pour la liberté, l'égalité et la fraternité, pour l'établissement d'une nation arc-en-ciel sur les décombres du système ségrégationniste. C'est ce qui rend son départ d'autant plus douloureux ; mais cela doit dans le même temps nous donner la force de relever les défis qui honoreront sa mémoire et poursuivront son chemin.

Face à la disparition de cette éminente figure de l'histoire de l'humanité, la CGT se devait en effet d'être aux côtés du peuple sud-africain dans le deuil, au nom du passé qui nous lie depuis si longtemps, mais aussi au nom de l'avenir que nous ne manquerons pas d'écrire ensemble au service de l'émancipation des travailleurs.

Loin d'être érodés par le temps qui s'écoule, les liens qui unissent la CGT et la Confédération des syndicats d'Afrique du Sud (Cosatu) sont de ceux que les années renforcent: ils ont été tissés aux heures les plus sombres de l'apartheid, contre laquelle la CGT s'est élevée de façon systématique et virulente. Ils se sont affermis, par exemple, lors de l'hébergement en France dans les années 80 par la CGT de militants en exil du SACTU comme Mark Sweet ou Bangumzi « Baffo » Sifingo, avant même le regroupement des forces syndicales sud-africaines au sein de la Cosatu. Nous sommes fiers d'avoir pu engager la CGT dans ces actions de soutien, et je salue tous nos militants qui, parfois, ont pris des risques pour servir nos idéaux. Tout au long de l'apartheid, la CGT a organisé des manifestations de masse pour mobiliser les travailleurs de France, et plus largement l'opinion publique, sur les crimes perpétrés par le régime. Nous avons pris une part active au boycott de l'Afrique du Sud, aux actions de blocages des importations en provenance du pays, multiplié les pressions sur les entreprises multinationales à base française qui, malgré les sanctions de l'ONU, tentaient de déve-

lopper des relations d'affaires avec le gouvernement raciste de Pretoria.

Le souvenir du 2 février 1990, jour de la libération de Nelson Mandela, reste pour moi, comme pour tous les militants de la CGT, un moment intensément empreint d'émotion. Un moment qui démontre que tout devient possible, que rien ne saurait résister à la marche de la vérité et de la justice, que rien n'est plus beau qu'un peuple qui se lève, qui lutte et se libère du joug de ses oppresseurs. Il fut un commencement bien davantage qu'un achèvement. L'histoire des vingt dernières années de la nouvelle Afrique du Sud, avec ses succès, ses espoirs et ses déceptions, l'illustre avec éclat. Il y a, bien sûr, le souvenir de ces luttes communes.

Mais la CGT et les travailleurs de la nation arc-en-ciel sont également liés par un destin commun. Dans ce monde en crise, secoué par les convulsions d'un capitalisme dévastateur, ravageant les solidarités humaines et l'environnement, notre devoir est de tracer un nouveau chemin. Il doit se fonder sur les idéaux de justice et d'égalité que portait Nelson Mandela. Ses mots, ses actes, sa force ont abattu le régime de l'apartheid et doivent inspirer les luttes que nous devons aujourd'hui conduire, particulièrement celle qui exige notre engagement ici, en France, contre le racisme et la xénophobie.

L'exemple modeste mais implacable de Nelson Mandela nous montre le chemin.

Thierry Lepaon

Secrétaire général de la CGT

Dossier : Quel multilatéralisme aujourd'hui ?

Le G20 de Saint Pétersbourg des 5 et 6 septembre 2013

De nouveau et sans surprise la déclaration finale qui résulte du G20 de Saint Pétersbourg témoigne de ce que le système multilatéral s'est ancré dans une approche fondée sur une stricte orthodoxie monétaire, faisant primer l'économie sur les considérations humaines, excluant toute politique de relance par la demande et les salaires. Le document qui émane du G20 ignore en grande partie les effets de la crise et totalement les préconisations portées par la CSI.

Nous avons toujours considéré que le G20 était autant illégitime dans son périmètre (quid des pays non représentés en son sein) que dans les solutions qu'il préconise: promotion de politiques de rigueur et d'austérité, résonance aux plans d'ajustement structurel défendus par le FMI ...

Si nous avons effectivement participé à la réunion du L20 (réunion des organisations syndicales des pays du G20 sous l'égide de la CSI) qui a précédé le G20 à Moscou du 17 au 19 juillet, nous y avons porté cette vision critique. Nous avons par ailleurs répondu favorablement aux sollicitations qui nous sont parvenues dans la période pour soutenir des initiatives de type « contre G20 » en Russie même.

En effet, le contexte en Russie est actuellement fortement répressif. Les acteurs syndicaux indépendants ont besoin de notre soutien. Le pouvoir a fort mal supporté la contestation des résultats des scrutins parlementaires et présidentiels de décembre 2011 et mars 2012. Depuis

des années, la répression s'abat très violemment contre le mouvement social dans le pays : assassinats politiques comme ceux de l'avocat Markelov, des journalistes Babourova et Beketov, du juriste Magnitsky pour ne retenir que les trois dernières années ; affaire des Pussy Riots en 2012 ; procès contre les leaders de la contestation, notamment celui contre 27 militants du Front de gauche, risquant de lourdes peines de prison pour complot contre la sécurité de l'État et préparation d'une tentative de coup d'état. Une loi récemment adoptée contraint toute association ou organisation recevant des aides ou subventions internationales à se déclarer « agents de l'étranger ». Potentiellement, nos camarades de la KTR tombent sous le coup de cette loi. Certes la récente décision de Poutine d'amnistier quelques prisonniers politiques (dont les Pussy Riots) desserre un peu l'étau. Mais on est encore éloigné d'un état de droit garantissant notamment l'exercice des libertés syndicales.

En septembre et en octobre, nous nous sommes donc mobilisés à plusieurs reprises en soutien à ces mouvements intervenant lors de conférences sur les droits et libertés syndicales ou en direction du ministère français des affaires étrangères.

De ce point de vue, l'étape du G20 à Saint Pétersbourg est marquée par une forte continuité quant aux solutions préconisées, exprimée de surcroît dans le contexte d'un État caractérisé par sa brutalité et la répression physique qu'il opère sur le mouvement social. Compte tenu du silence des dirigeants du G20 sur ces questions, doit-on comprendre que la Russie représente un modèle pour les tenants du multilatéralisme d'aujourd'hui ?

Vous pouvez nous joindre :

Wolf JAECKLEIN

Animateur de l'Espace International
Courriel : w.jaecklein@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 89

Stéphanie BAVARD

Assistante
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Pierre COUTAZ

CSI – OIT – Normes sociales - Balkans - CEI
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Jean-Jacques GUIGON

Afrique
Courriel : jj.guigon@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 85
Mobile : 06 08 25 70 41

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale - Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Mathieu MORIAMEZ

Questions économiques
Afrique – Océan Indien
Courriel : m.moriamez@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 86
Mobile : 06 19 60 50 21

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement - Amériques
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Ozlem YILDIRIM

Droits - Migrations – Proche et Moyen Orient - Sud de la Méditerranée
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

Conception - réalisation : La CGT
Espace International
Case 7-3 - 263 rue de Paris
93516 Montreuil cedex

Maquette : département Communication
Marie-Thérèse Grollier © - 27/01/14
Photos : DR
Imprimé par nos soins

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



La conférence sur le climat de mi-novembre 2013 à Varsovie (COP19)

La CGT a pris une part très active dans les activités et le positionnement stratégique de la CSI lors de la conférence mondiale sur le climat qui s'est déroulée à Varsovie à la fin de l'année. L'étape de Varsovie dans le round international de discussions sur le climat a été marquée par l'absence d'engagement et les mandats très régressifs portés par nombre de délégations gouvernementales (en particuliers celles d'Amérique du nord, de Russie, du Japon). Les propositions à la sortie des négociations techniques comme celles posées sur la table des négociations par les ministres présents étaient même inférieures à l'accord signé à Cancun et à la plateforme de Durban ! En effet, la notion de transition juste et la référence

à la nécessité d'aller vers le travail décent, revendications majeures de la CSI, ont disparu des textes.

Les organisations syndicales présentes et les associations environnementales et de développement, les mouvements de jeunesse et les femmes, ont donc décidé de quitter ensemble la COP19 de Varsovie, pour protester contre l'absence de résultat et de volonté politique d'avancer, tout en rappelant leur attachement au processus international de négociation sur le climat. Elles envisagent d'engager ensemble un processus de mobilisation dans tous les pays pour exiger des gouvernements un mandat clair et ambitieux pour la conférence climatique de Lima

l'an prochain. Pour la Confédération syndicale internationale, dans laquelle la CGT a pesé fortement pour une action visible, il s'agit là d'un positionnement et d'un mode d'expression tout à fait nouveau, situé dans l'optique d'établir en coalition avec les principaux acteurs associatifs du dossier, un rapport de force à même de peser positivement sur les étapes futures de négociation.



PC

Et du côté du FMI, notamment au regard de la crise en Europe

Alors qu'avant la crise, le FMI avait du mal à séduire de nouveaux états emprunteurs, il apparaît depuis le G20 de Londres comme le principal bénéficiaire de la crise globale. Dans la déclaration finale de ce premier G20 de la crise, les Nations unies sont citées deux fois, l'OIT une seule fois pendant que le FMI revient à 18 reprises. Il reçoit alors clairement le mandat du G20 d'opérer l'ajustement structurel par la réduction des dépenses publiques des états qui solliciteront son intervention.

Avec la crise, on a donc vu le FMI voler au secours de nombreux États, et, fait nouveau, intervenir dans le périmètre de l'Union européenne : en Europe de l'est en 2009 et 2010 (Lettonie, Hongrie, Roumanie) puis en Europe de l'ouest dans le cadre de la Troïka : Irlande, Grèce, Portugal. Rappelons que l'octroi des prêts est toujours soumis à ce qu'on appelle une « conditionnalité » dans le langage du FMI, autrement dit à des mesures de choc censées assainir le budget des États emprunteurs. À titre d'exemple, le gouvernement letton a pris en juin 2009 toute

une série de mesures, avec pour objectif de baisser les dépenses publiques de 40 % en cinq ans : diminution de presque 25 % du salaire minimum, diminution de 35 % des dépenses liées aux salaires dans les ministères, baisse des retraites, augmentation des impôts. Ces mesures ne satisfont pourtant pas le FMI, qui estime que les choses ne vont pas assez vite et refuse d'accorder la deuxième tranche du prêt promise à la Lettonie. Elles ont pourtant conduit ce petit pays à fermer du jour au lendemain des écoles ou des hôpitaux.

Concernant la France, depuis plusieurs années le FMI est globalement satisfait des réformes « courageuses » entreprises par les gouvernements successifs, même s'il regrette que ces réformes ne soient ni assez rapides, ni assez radicales. Il s'était officiellement réjoui en 2007 de l'élection de Nicolas Sarkozy : « L'élection d'un nouveau président et la nomination d'un gouvernement ouvertement réformateur offrent à la France l'occasion historique de renouer avec une croissance soutenue où chacun verrait ses opportunités accrues ». Depuis, le FMI ne manque jamais une

occasion de féliciter la France lorsqu'elle réalise des économies dans les dépenses publiques, notamment celles prévues dans le cadre de la MAP qui remplace la RGPP, et l'encourage à poursuivre son effort en matière de flexibilisation du marché du travail ou de réforme des retraites. Autant d'eau versée au moulin des chantres de la rigueur et de l'austérité sur fond de dérégulation sociale. D'ailleurs, la docte institution a félicité au mois d'août dernier le gouvernement Ayraut pour les efforts entrepris ...

PC



Accord de libre-échange États-Unis / Union européenne

L'Union européenne et les États-Unis ont entamé, depuis le 8 juillet 2013, des négociations afin d'aboutir à un accord de libre-échange. Ce Pacte transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI) devrait être mis en place à l'horizon 2015.

Il vise, selon le Parlement européen, à « une harmonisation progressive des réglementations et de la reconnaissance mutuelle des règles et normes en vigueur ». Derrière ces mots, ce sont les lobbys des multinationales qui sont à l'œuvre afin de libéraliser encore davantage les échanges économiques.

Ces négociations sont problématiques sur le fond et sur leur forme. Elles sont effectuées dans une grande opacité et aucune communication officielle du mandat de négociation de la Commission européenne n'a été faite. La CGT exige que les positions européennes soient rendues publiques et puissent être analysées et débattues par les parlementaires, les organisations syndicales et la société civile.

Sur le fond, les négociations en cours visent la suppression des dernières barrières douanières, dans le secteur agricole principalement, et surtout la suppression des barrières non tarifaires, à savoir les règlements et les normes. Tous les secteurs de l'économie peuvent être touchés et cela affaiblirait les normes sociales, environnementales, sanitaires, culturelles... L'objectif est de supprimer tout ce qui peut faire obstacle et contraindre les échanges. Dans le domaine agricole par exemple, cette suppression des normes permettrait aux firmes multinationales agro-alimentaires américaines d'exporter bœuf aux hormones, poulets chlorés et OGM en toute liberté...

L'homogénéisation des normes entre l'Union européenne et les États-Unis aura comme conséquence leur alignement vers le bas afin de donner toute facilité à ce grand marché transatlantique. Cela pourrait avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'emploi en Europe si les droits du travail

n'étaient plus garantis. Le principe du salaire minimum et la protection sociale pourraient également être remis en cause si considérés comme une entrave à la concurrence.

Dans le même temps, les négociations prévoient d'introduire un recours juridique investisseur-État, qui se substituerait aux cours de justice européennes. Ainsi une entreprise pourrait porter plainte contre un pays si elle considère que la législation de celui-ci contraint son activité, et donc ses bénéfices et obtenir des compensations financières. Il s'agit ici d'un abandon des droits souverains des États au profit des intérêts des multinationales.

Les négociations telles qu'elles sont engagées sont inacceptables pour la CGT.

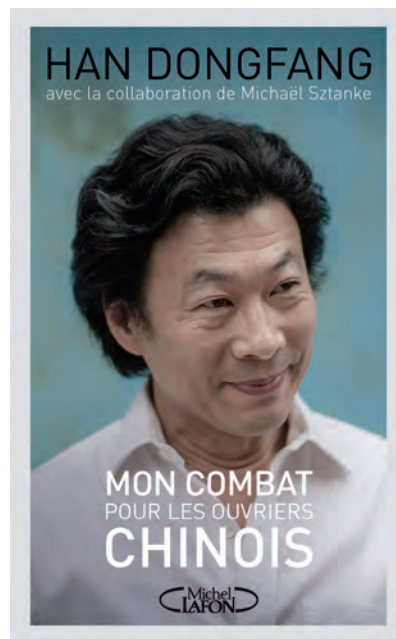
Un accord entre les États-Unis et l'Europe devrait entériner comme objectif le plein emploi, le travail décent et de meilleures normes de vie pour tous et non la consécration d'une austérité et d'une déréglementation néolibérales destructrices. Il devrait être l'occasion de tirer vers le haut les droits du travail, d'entraver les violations des droits fondamentaux, amener à la ratification des conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT), et être mis en débat au niveau des instances parlementaires, après une phase de consultation des organisations syndicales et la société civile. La protection de l'environnement et le respect des conventions environnementales internationales devraient également être érigés comme critères incontournables ainsi que la garantie juridictionnelle des États en matière de règlements des différends. De surcroît, le domaine agricole, culturel ainsi que les services publics ne peuvent en aucun cas être inclus dans les mandats des négociations.

La CGT se déclare opposée aux orientations prises par les négociations. Elle s'insurge contre tout alignement des droits et normes par le bas, toute

manœuvre libérale pour augmenter les bénéfices des multinationales au détriment des peuples et de l'environnement. Elle réitère sa demande de transparence des négociations, de communication du mandat européen et la mise au débat de celui-ci auprès des parlementaires, des organisations syndicales et de la société civile.

MM

À lire



Le point de départ est le parcours et l'expérience de Han Dongfang, militant engagé dans la défense des droits des travailleurs en Chine. Depuis Hong Kong, il poursuit dans un exil actif la lutte pour une intervention directe des travailleurs chinois sur leurs conditions de travail et d'emploi et leurs revendications. Le livre nous ouvre sur le monde ouvrier chinois pensé dans son environnement asiatique et mondial et en filigrane pose les questions de tous les travailleurs sur leurs interventions et actions, leurs modes d'organisation et leur implication concrète.

MLB

NON à l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne, la Colombie et le Pérou NON à l'Accord d'association avec l'Amérique centrale Parlementaires français, ne les ratifiez pas !

Depuis deux ans déjà, la CGT est impliquée dans le travail – aussi bien CES que CSI – sur l'Accord de libre-échange Union européenne / Colombie / Pérou. Après sa ratification par le Parlement européen, nous avons alerté Nicole Bricq, ministre du Commerce, sur l'absence de garanties en matière de protection des droits syndicaux. Nous avons hélas raison : en 2013, 26 syndicalistes ont été assassinés (trois de plus qu'en 2012), sans compter plus de 150 actes de persécution (tentatives de meurtre, menaces de mort, enlèvements, détentions arbitraires).

La CGT a décidé de participer à une campagne en France, contre la ratification de l'Accord par le Parlement français. Une première déclaration a été publiée, dont nous reproduisons des extraits ci-dessous.

Extraits de la déclaration du 27 novembre 2013 des organisations signataires.

Le 11 décembre 2012, le Parlement européen a voté la ratification de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne, la Colombie et le Pérou, et l'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, malgré l'opposition depuis plus de quatre ans de plus de 160 organisations européennes et latino-américaines. Nos organisations associatives et syndicales ont alerté, à plusieurs reprises, le gouvernement français et les eurodéputés sur les conséquences dramatiques de ces accords pour les droits de l'Homme, les droits sociaux, les droits des peuples autochtones et des paysans, l'environnement, et l'intégration régionale de ces pays. De surcroît, les mesures promues par ces accords renforceront le modèle de libéralisation financière pourtant au cœur de la crise européenne, et aggraveront les risques de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale. Plus particulièrement, ces accords :

- saperont le processus d'intégration dans la région, et notamment celui de la Communauté andine des Nations (CAN), avec laquelle l'Union européenne n'a pas réussi à négocier un accord d'association, initialement prévu à l'ouverture des négociations en 2006. L'Union européenne a finalement préféré conclure cet accord très inégal avec la Colombie et le Pérou seuls, au déni de ses objectifs affichés visant soi-disant à promouvoir l'intégration régionale dans la région andine ;
- renforceront le modèle extractiviste minier et le statut d'exportateurs de matières premières de ces pays, avec de lourdes conséquences environnementales et sociales. Les violations au droit à la « consultation libre, préalable et éclairée » des peuples autochtones pour toute décision relative à leur territoire ne feront que s'aggraver face à la pression des intérêts des investisseurs étrangers ;
- menaceront lourdement la souveraineté et la sécurité alimentaire de ces pays. Le secteur laitier local souffrirait particulièrement de ces accords, par la mise en concurrence avec des produits laitiers européens hautement subventionnés ;
- aggraveront encore la situation des droits humains dans ces pays où de graves violations, notamment à l'encontre des syndicats et des peuples autochtones sont commises en totale impunité. Les Confédérations internationale et européenne des syndicats (CSI et CES) ont à ce titre qualifié la position de l'Union européenne d'inacceptable car la signature de l'accord avec la Colombie et le Pérou « signifierait que les syndicalistes en Colombie continueront de disparaître et que ceux responsables de la violence continueront de jouir d'un climat d'impunité ». La maigre « Feuille de route » sur les droits humains, de portée non contraignante, adoptée en annexe de l'accord entre l'Union européenne, la Colombie et le Pérou, ne peut être une réponse satisfaisante. La preuve en est que le jour même du vote de l'Accord UE-Colombie-Pérou, un syndicaliste a été assassiné en Colombie ;
- entreraient en totale contradiction avec les discours de nos dirigeants pour « un commerce juste » et pro-

tecteur des droits fondamentaux, et les obligations du gouvernement français de respecter, protéger et promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre de la coopération et de l'assistance internationale (article 2 du PIDESC). Or ceci constitue une violation de ses obligations

extra-territoriales, obligation de ne pas prendre de décisions qui impacteraient négativement la situation des droits humains dans les pays partenaires.

Nous appelons donc l'ensemble des parlementaires français à la

responsabilité et au courage que n'ont pas montrés leurs collègues européens, et à voter NON à ces accords au nom de la défense des intérêts des populations et de la protection des droits humains.

MCN



À voir

« Ceuta, douce prison »

Parce que vivre dignes est un combat de tous les instants pour les migrants, Terre des Hommes France s'engage aux côtés d'un film qui fait partager la vie de ceux qui se heurtent aux frontières de l'Europe. Ils ont tout quitté pour tenter leur chance en Europe et se retrouvent enfermés dans une prison à ciel ouvert, aux portes du vieux continent. Ils vivent partagés entre l'espoir d'obtenir un «laissez-passer» et la crainte d'être expulsés vers leur pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de Terre des Hommes France :
<http://www.terredeshommes.fr>

MCN



Nouvelles d'Asie et d'Océanie

Nouvelle-Calédonie : représentativité syndicale en 2013 : l'USTKE en seconde position



Les chiffres de la représentativité syndicale ont été publiés en septembre dernier à Nouméa. Pour les secteurs publics et privés, l'USTKE reste au 2^e rang des syndicats représentatifs de Nouvelle-Calédonie avec 15,80 % après l'USOENC (21,54 %). Sept syndicats sont reconnus représentatifs en Nouvelle-Calédonie en 2013 et donc détiennent un

minimum de 5 % des suffrages exprimés lors des élections de représentants du personnel intervenues en 2011 et en 2012 dans les secteurs privé et public. Selon le code du travail de Nouvelle-Calédonie, les autres critères entrant en ligne de compte sont les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et une ancienneté minimale de deux ans. Seize petits

syndicats ne dépassent pas la barre des 5 % au niveau des suffrages exprimés.

Dans le secteur privé, l'USTKE en 2013 (cumul 2011 – 2012) rassemble 18,88 % des suffrages en seconde position après l'USOENC (28,82 %).

MLB

Bangladesh : catastrophe du travail dans le textile



Le 24 décembre 2013, la fédération nationale des Travailleurs du Textile et de l'Habillement, NGWF organisait de nouvelles actions (une grève, un sit-in et une manifestation) pour les 8 mois du Rana Plaza et les 13 mois de Tazreen Fashion. NGWF et ses adhérents voulaient rappeler que pendant que les entreprises font des millions de dollars de profits, ils ont faim, n'ont pas de logement et surtout attendent toujours les indemnités pour les victimes des dernières catastrophes du travail de Tazreen et du Rana Plaza. Plus de 400 des victimes et des membres de leurs familles y compris une centaine des enfants des salariés tués dans l'accident y ont participé.

35 acheteurs (marques) utilisaient des productions des usines du Rana Plaza et de Tazreen Fashion : Walmart, Sears, Dickies, Delta Apparel, Disney, KiK, Karl Rieker, Primark, Store 21, Mascort, Matalan, El Corte Ingles, Loblaw, Bon Marche, Camaieu, Texman, PWT

Group, LPP, NKD, Mango, JCP, Gueldenpfennig, Essenza, Carrefour, C&A, Catocorp, Childrensplace, Benetton, Adle, Auchan, Dressharn, Manifattura Corona, Premier Clothing, Kids Fashion Group & Edinburgh Woollen Mill. Ces acheteurs ont augmenté leurs bénéfices de millions de dollars à partir des produits de ces usines.

Ces acheteurs n'ont toujours versé aucune indemnisation aux familles des 1.137 travailleurs tués et aux plus de 1.500 blessés dans l'accident du travail qui a fait le plus grand nombre de victimes jusqu'à présent. Rien non plus aux 112 tués et plus de 150 travailleurs blessés de Tazreen Fashion. Ils demandent aux acheteurs de payer immédiatement aux victimes du Rana Plaza et de Tazreen, les compensations y compris aux familles des travailleurs tués et aux blessés.

La CGT et ses organisations soutiennent les salariés du textile et de l'habillement du Bangladesh et leurs organisations syndicales en intervenant en direction des entreprises notamment françaises. Lancé dans les jours qui ont suivi l'effondrement du Rana Plaza, l'appel à solidarité de la CGT et les Fédérations commerce et services et THC avec l'Avenir social et le soutien d'Indecosa-CGT va permettre à NGWF d'organiser, dans les semaines à venir, de premières formations syndicales et à la sécurité pour les femmes qui représentent près de 85 % des travailleurs de la branche. Les besoins restent immenses tant pour les soutenir financièrement que pour sensibiliser sur leurs conditions de travail que pour exprimer notre solidarité avec leur lutte pour les indemnités et pour un salaire décent.

MLB



Corée du Sud : une première victoire pour les salaires de Samsung Electronics en Corée

Après des années de lutte, le 18 octobre 2013, la Cour administrative de Corée a statué et condamné KCOMWEL, l'entité para gouvernementale en charge de l'indemnisation des salariés et de leurs familles en cas d'accidents du travail, à payer une indemnité à la famille d'un ancien salarié de Samsung Electronics mort en 2009 de leucémie. Cette victoire est un premier pas vers la reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise et du

gouvernement pour les accidents et les conditions de travail des salariés de Samsung. Depuis des années la KCTU de Corée lutte avec l'association SHARPS pour les droits syndicaux, la reconnaissance des maladies professionnelles, de véritables inspections du travail chez Samsung. En effet, les relations étroites entre les dirigeants de Samsung et les gouvernements successifs en Corée lui ont permis d'échapper, depuis des années,

à de véritables inspections notamment sur les produits utilisés pour traiter les puces. Près de 200 cas de cancer sont connus. Avec la KCTU et Sharps, la CGT demande que les revendications des travailleurs soient entendues et que cesse leur mise en danger.

MLB

Corée du sud : La lutte des enseignants coréens pour les droits syndicaux se poursuit

Le gouvernement coréen a retiré sa reconnaissance légale à la Fédération des enseignants de Corée, KTU et supprimé son statut officiel. Depuis des mois, le gouvernement faisait pression sur KTU pour qu'elle change ses statuts et retire leur affiliation à ses adhérents chômeurs. Neufs enseignants étaient concernés par cette

attaque pour avoir lutté pour les droits syndicaux et contre la corruption dans les écoles publiques. Une campagne mondiale de soutien avaient été lancée par l'Internationale de l'éducation (IE), l'Internationale des services publics (ISP), la CSI et trois syndicats et largement suivie.

À plusieurs reprises, la CGT et la FERC-CGT ont rencontré les syndicalistes coréens de la KTU en Corée et en France et participé activement à la campagne de soutien.

MLB

Inde : 30^e Assemblée de l'INTUC

Invitée pour la première fois, la CGT était présente à la 30^e assemblée générale de l'INTUC d'Inde qui se tenait à Raipur (Chhattisgarh) du 7 au 9 septembre 2013. Ce sont 6 000 délégués élus dans les près de 5 000 bases syndicales (usines, unités de travail) de l'INTUC dans toute l'Inde qui se réunissaient. Première organisation syndicale en Inde, l'Intuc compte plus de 30 millions d'adhérents. Les intervenants sont revenus sur la situation financière instable que traverse l'Inde. L'Inde ressent aussi les effets de la crise en Europe. En effet, le ralentissement économique et la réduction des importations par les pays occidentaux pèsent sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail.

Depuis cinq ans, les onze plus grandes centrales syndicales indiennes (dont l'AITUC, le CITU, HMS et BMS) défendent ensemble dix grandes revendications sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail. La coalition a été à l'origine de nombreuses actions syndicales dont une journée de mobilisation nationale à Delhi en décembre dernier. Il n'est donc pas surprenant que le mot d'ordre du congrès d'INTUC ait été l'unité syndicale.

Ce déplacement en Inde a été aussi l'occasion de rencontrer les principaux partenaires syndicaux de la CGT en Inde - l'AITUC, le CITU et NTUI. Au centre

des discussions, et grâce à la présence de Michel Chevalier DSC CGT Michelin, l'installation d'une usine par Michelin au Tamil Nadu en violation des droits des populations locales. Une usine annoncée comme devant fournir le marché asiatique mais qui sera en capacité d'exporter les mêmes produits que l'usine de Joué-Lès-Tours qui a fermé.

L'occasion aussi d'exprimer notre solidarité avec les travailleurs de Maruti-Suzuki soumis à un procès injuste par leur direction.

MLB

Inde : 3^e assemblée générale de NTUI

La 3^e Assemblée générale de NTUI (19-21 novembre 2013) qui s'est tenue au Kerala a été suivie d'une conférence internationale. Philippe Martinez, Secrétaire général de la FTM y repré-

sentait la CGT avec Christian Pilichowski, responsable international.

500 délégués (pour 1,3 million d'adhérents) étaient réunis au Kerala (extrême sud-ouest

de l'Inde). Les délégués du Bengale occidental ou du Cachemire ont mis plus de 80 heures en train pour arriver sur le lieu du congrès. Ceux de Delhi, dont les dirigeants du syndicat, ont mis plus de 40 heures.

Panorama des continents

Par ailleurs, en Inde, les heures de délégations ou le droit à assister à un congrès syndical sont inexistants. Chacun est donc venu sur ses congés souvent sans solde.

30 % des délégués étaient des femmes, preuve de l'engagement de NTUI pour la promotion de l'égalité des genres au sein de l'organisation. Les travaux ont été marqués d'abord par les questions organisationnelles, plus que par les questions d'orientation. Celles-ci avaient été longuement débattues lors des assemblées préparatoires qui se sont déroulées dans tous le pays lors de l'élection des délégués au congrès.

Les thèmes revendicatifs qui reviennent dans les débats et qui font l'objet d'engagements sont :

- la syndicalisation des travailleurs précaires - plus de 60 % des travailleurs dans l'industrie ;
- l'augmentation des salaires et la création d'un salaire minimum ;
- obtenir les mêmes droits et le même salaire pour tous les types d'emploi (précaire, stable...) ;
- travailler à l'unité de la classe ouvrière, à l'action coordonnée des onze centrales syndicales nationales ;
- construire des convergences avec les syndicats dans le monde pour développer les luttes communes ;
- l'égalité hommes femmes.

Priorité a été donnée à l'élection des nouveaux dirigeants. NTUI a fait le choix d'un renouvellement régulier de ses instances : le Président et le secrétaire général sont deux nouveaux camarades ; le

bureau est constitué de six membres dont trois femmes.

NTUI s'est constitué au début des années 2000, en rupture avec le syndicalisme traditionnel indien, très fortement et organiquement lié aux partis politiques. Il a réussi à s'imposer comme une force syndicale indépendante des partis politiques, des gouvernements et des employeurs et a ainsi pu jouer les facilitateurs entre les onze principales centrales syndicales. Cela a débouché sur une grève générale unitaire début février 2013 contre les politiques néolibérales et les mesures d'austérité du gouvernement indien.

Conférence internationale

La conférence internationale qui a suivi l'assemblée générale de NTUI a réuni des délégations des États-Unis (UE et une ONG, WWJ), du Japon (Zenroren), de Turquie (DISK), du Pakistan, du Bangladesh, du Sri Lanka, AMRC une ONG spécialisée dans la défense des droits sociaux et basée à Hong Kong. La CUT du Brésil a fait parvenir un message. Cette conférence s'est déroulée en quatre temps forts :

- syndicalisation des travailleurs précaires et du droit à la négociation collective pour ces travailleurs ;
- migration ;
- enjeux des convergences des luttes ;
- identité, paix et démocratie

En conclusion, Gautam Mody, secrétaire général nouvellement élu de NTUI, rap-



pelait l'importance de la Chine pour l'Asie et le monde bien qu'elle n'ait jamais été évoquée pendant les débats.

Christian Pilichowski

Nouvelles du sud de la Méditerranée et du Proche Orient

Tunisie

Tandis qu'une nouvelle Constitution consacre dans le texte des principes et valeurs pour lesquels se sont sacrifiés tant de Tunisiens il y trois ans, le pays renoue

avec l'histoire réformatrice du pays, qui a vu naître la première Constitution du monde arabe en 1861.

C'est dans ce contexte que la CGT était présente les 19 et 20 janvier 2014 pour l'inauguration du nouveau local de l'UGTT à l'occasion du 68^e anniver-

saire de la création de la centrale syndicale.

Tout en affirmant que des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau gou-

vernemental et électoral, Houcine Abassi, le Secrétaire général de l'UGTT a, dans son discours, appelé tous les acteurs de la scène politique et de la société civile à prendre en compte les particularités de

la situation actuelle ainsi qu'à œuvrer « à finaliser, au plus vite, la période transitionnelle en privilégiant l'intérêt du pays, et en dehors des différentes rivalités politiques ».

OY

Turquie

Les 22 et 23 janvier, la CGT était parmi les délégations syndicales internationales qui ont assisté aux audiences judiciaires de deux affaires concernant des membres de la Confédération des syndicats des travailleurs du secteur public (KESK), affiliée à la CSI et à la CES.

Les membres et dirigeants de la KESK avaient été arrêtés durant une descente de police menée le 19 février 2013 dans

tout le pays. Au total, plus de 150 personnes ont été arrêtées ce jour-là et 47 d'entre eux ont été maintenus en détention en attendant leur procès, dont 27 à Istanbul. Les attaques contre le mouvement syndical à travers des actes continus d'intimidation, de harcèlement ainsi que la répression de ses dirigeants et des activités syndicales ont augmenté en Turquie depuis 2008. Les violations des droits syndicaux en Turquie ont régulièrement

été inscrites à l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail.

L'objectif de cette délégation était de dénoncer énergiquement, une fois de plus, les attaques antisyndicales de la part du gouvernement ainsi que l'utilisation abusive du système judiciaire turc par les autorités afin de porter atteinte au mouvement syndical.

OY

Palestine, communiqué de presse

Une délégation composée de Catherine Tasca, sénatrice ; Gilbert Roger, sénateur ; Joëlle Huiller, députée ; Marie-France Beaufiglioli, sénatrice ; Nicole Kiil-Nielsen, député européenne ; Monique Cerisier Ben-Guiga, sénatrice honoraire ; Jean Claude Lefort, député honoraire ; Ozlem Yildirim, CGT et de Pierre Tartakowsky, président de la LDH, a été reçue ce mardi 17 décembre par la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Christiane Taubira.

L'objet de la rencontre était de procéder à un échange de vues sur les poursuites et condamnations judiciaires frappant des citoyennes et citoyens ayant appelé à boycotter des produits des colonies israéliennes ou bien des produits israéliens. Tous les participants se sont accordés sur l'idée qu'un appel au boycott ne pouvait pas être assimilé à de l'antisémitisme mais se rapportait à la liberté d'expression.

Tous ont exprimé la même volonté de voir non seulement appliqués mais renforcés les instruments de répression contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

L'ensemble des participants a convenu, sur proposition de la ministre de la Justice, de se revoir très prochainement pour examiner les suites à donner à cette première rencontre et de discuter des voies et des moyens pour aller en ce sens.

OY

Nouvelles de la Communauté des États indépendants

CEI : Campagne pour la libération des syndicalistes emprisonnés au Kazakhstan

En décembre 2011 à Zhanaozen, dans l'Ouest du Kazakhstan, une vingtaine d'ouvriers du pétrole en lutte et de membres de leurs familles étaient massacrés par les forces de l'ordre pour mettre fin à la grève de plusieurs mois lancée par les travailleurs de l'industrie pétrolière. Suite à ces événements, le pouvoir népotique du président Nazarbaev a fait condamner plusieurs syndicalistes survivants pour l'exemple : sept personnes, Tanatar Kaliev, Shabdal Utkilov, Talgat Saktaganov, Naryn Dzharilgasinov, Kanat Zhusipbaev, Maksat Dosmagambetov et Roza Tuletaeva,

purgent actuellement des peines de prison. La CGT mène campagne, avec la CSI pour leur libération. L'ambassade du Kazakhstan à Paris a refusé de nous entendre sur ce dossier mais nous rencontrerons en janvier le ministère français des Affaires étrangères et sommes en train d'envoyer des actions contre les firmes françaises, nombreuses à être attirées par les richesses, notamment énergétiques et géologiques de ce pays d'Asie centrale, en igno-

rant somptueusement les violations des droits fondamentaux dont le régime de Nazarbaev se rend coupable.

PC



Nouvelles d'Afrique

Les 6 et 7 décembre derniers, le président de la République recevait à l'Élysée 53 délégations de pays africains pour un forum consacré, à l'initiative de la France, sur la paix et la sécurité en Afrique. La CGT, qui travaille au quotidien aux côtés des syndicalistes africains, s'est saisie de ce moment pour interpeller le chef de l'État sur les violations des droits de nos camarades syndicalistes. Voici la lettre adressée par le secrétaire général de la CGT, Thierry Lepaon, à François Hollande.

À l'heure de la mise sous presse, la CGT est toujours dans l'attente de la réponse présidentielle...



Monsieur le Président,

Les 6 et 7 décembre, vous recevez à l'Élysée les chefs d'États africains dans le cadre du sommet pour la paix et la sécurité. La paix est la condition d'une vie digne et décente. Ces propos, que vous avez prononcés mercredi 4 décembre lors de la conférence « Pour un nouveau modèle de partenariat économique entre l'Afrique et la France », la CGT y souscrit pleinement.

Pour notre organisation syndicale, la condition d'une vie digne est également celle de disposer d'un travail décent. À ce titre, la CGT s'investit aux côtés des organisations syndicales africaines indépendantes pour travailler à ce que cela devienne une réalité en Afrique. Nous avons ensemble l'ambition de faire en sorte que les travailleurs conquièrent leur émancipation individuelle et collective et participent à la transformation de la société et du monde. Nous nous battons chacun pour défendre les droits des travailleurs, en gagner de nouveaux, améliorer les conditions de travail et de vie. Ces engagements qui sont les nôtres ne sont malheureusement pas souvent compris ni acceptés par vos homologues africains. Je me permettrai de citer ici quelques exemples.

En Côte d'Ivoire, notre camarade Basile Mahan Gahé, secrétaire général de la centrale DIGNITE a été enlevé par les Forces républicaines de sécurité en Côte d'Ivoire (FRCI) dès l'arrivée au pouvoir du président Ouattara. Il a vécu dix-huit mois d'incarcération et de torture. Libéré fin 2012, il est mort quelques mois après, à l'âge de 60 ans.

Au Tchad, l'Union des syndicats du Tchad (UST) a rédigé l'année passée une pétition dénonçant la corruption et l'appauvrissement de la population sous la présidence d'Idriss Déby. Trois de nos camarades, François Djondang, Michel Barka et Younous Mahadjir ont été accusés de diffamation puis condamné à 18 mois d'emprisonnement pour crime de haine.

En Guinée, au mois de juin 2013, le secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs/seuses de Guinée (CNTIG), Ahmadou Diallo a été victime d'une attaque à main armée dans sa maison de Conakry. Les agresseurs portaient des uniformes militaires et ont tiré sur sa maison où se trouvait sa famille.

Aux Comores, nos camarades de la Confédération des travailleurs des Comores (CTC) sont discriminés quotidiennement, menacés, licenciés en raison de leur engagement syndical.

Enfin, à Djibouti, sous le gouvernement de M. Ismaïl Omar Guelleh, des syndicats affiliés au pouvoir ont été créés. Les deux centrales syndicales Union des travailleurs (UDT) et l'Union générale des travailleurs de Djibouti (UGTD), indépendantes, ne sont pas reconnues par l'État. Nos camarades de la fonction publique sont licenciés s'ils osent revendiquer de meilleures conditions de travail auprès du gouvernement.

Des organisations syndicales et leurs responsables ont été la cible de persécutions au Swaziland, au Zimbabwe, des mouvements de grève ont été fortement réprimés en Afrique du Sud et au Kenya.

Je ne souhaite pas ici, Monsieur le Président, m'étendre davantage sur la violation des droits syndicaux et humains dont sont victimes les syndicalistes en Afrique. Sans prétendre intervenir dans vos échanges lors du sommet sur la paix et la sécurité, permettez-moi de penser qu'il s'agit là sans doute ici d'une piste de travail que vous pourrez aborder avec vos homologues. La paix est la condition d'une vie digne et décente, vous le rappelez. La paix n'existe pas quand les gouvernements méprisent les droits des travailleurs, quand le dialogue est étouffé, la critique interdite. Si vous me permettez de conclure ma lettre en empruntant les mots de Victor Schœlcher, abolitionniste, je dirais que « La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle, vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre à la fois. » C'est le sens de notre combat : le combat pour la raison, le combat pour la justice, le combat pour les droits de l'homme.

Veuillez agréer, M. le président, mes salutations distinguées.

Thierry Lepaon
Secrétaire général de la CGT

Chili : Une femme au pouvoir et une autre... de pouvoir

Le 15 décembre 2013, Michelle Bachelet était élue Présidente de la République du Chili, avec 62 % des voix - mais un taux d'abstention proche de 40 %. Elle prendra ses fonctions le 11 mars prochain, avec, à la clef, l'impératif de mettre en œuvre ses promesses de campagne, qu'elles portent sur la réforme de la constitution, la refonte des impôts ou encore la réforme de l'éducation. Vaste programme.

Elle sera en cela observée de près par la Centrale unique des travailleurs (CUT) et notamment, Barbara Figueroa. Jeune (35 ans) professeure de philosophie, Barbara Figueroa est devenue, à l'été 2012, la présidente de la CUT, première

centrale syndicale du Chili forte de 650 000 adhérents. Entre juillet et novembre 2013, la CUT a entretenu une mobilisation permanente de ses adhérents, pour faire connaître des différents candidats – à l'exception de l'extrême droite – les revendications spécifiques des travailleurs, portant également et tout particulièrement sur une réforme de la constitution, héritée de l'ère de la dictature. Barbara Figueroa a déjà prévenu : il n'est pas

question de donner un blanc-seing à Michelle Bachelet. Elle jugera sur les actes...

MCN



Québec : 30^e Congrès de la FTQ :

une nouvelle direction pour de nouveaux défis



Le 30^e Congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) s'est tenu à Québec, du 25 au 29 novembre 2013. Le climat économique est délétère dans la province francophone. Tandis que le gouvernement canadien de Stephen Harper rogne progressivement sur tous les budgets

sociaux, le patronat exige des salariés toujours plus de concessions, pour soi-disant assurer une réelle reprise. Et même le changement de gouvernement provincial intervenu à la suite du « printemps érable » n'a pas apporté d'amélioration à la situation des travailleurs.

Après deux mandats passés à la tête de l'organisation, Michel Arsenault a décidé de ne pas en briguer un troisième. Par acclamation, c'est Daniel Boyer, secrétaire général, qui est devenu le nouveau président de la FTQ. Trois candidats s'étaient présentés pour remplacer Daniel Boyer. Après élections, c'est finalement Serge Cadieux qui devient secrétaire général de la centrale.

La CGT entretient de longue date des relations de travail avec la FTQ. Elle œuvre, entre autres, sur la question du français comme langue du travail. En 2009, une vidéoconférence s'est déroulée simultanément à Paris et à Québec en présence des premiers dirigeants des deux centrales, pour lancer un portail internet : <http://languedutravail.org>.

L'espace international et la Commission de la politique culturelle de la CGT sont impliqués dans ce travail, dont l'objectif est d'exiger que le français continue d'être la langue de travail utilisée dans les entreprises françaises, qu'elles soient en France ou au Québec.

MCN

Écho de la CSI

Conseil général des 9-11 octobre 2013



Le 11^e Conseil général de la CSI s'est tenu à Bruxelles du 9 au 11 octobre 2013. La CGT est intervenue à trois reprises :

- dans la discussion générale, nous avons porté notre vision sur la nature et les origines de la crise ainsi que sur les réponses à lui apporter, en pointant notre appréciation du déséquilibre capital/travail, sur la nécessaire redistribution des richesses que révèle la crise ou sur le G20 et l'exercice des L20 ;
- dans la discussion sur les affiliations, nous sommes intervenus pour soutenir les demandes de la FISEMARE (Madagascar), de l'EDLC et de l'EFITU (Egypte). Toutes ont été acceptées. Nous avons par ailleurs rappelé la volonté de la CGT de la Réunion de s'affilier à brève échéance ;
- dans la discussion sur l'OIT, nous avons présenté et défendu, au nom

des trois principaux affiliés français (CGT, CFDT, FO), en vertu de l'accord d'avril 2011, la proposition de candidature de Bernard Thibault au Conseil d'Administration de l'OIT. Par ailleurs nous avons soutenu la démarche d'ouverture portée par le secrétariat en direction de la Chine.

PC

Écho de l'OIT

Mobilisation pour la ratification de la Convention sur les travailleurs domestiques



Dans le cadre de la journée mondiale de la CSI sur le travail décent et en soutien à la perspective de ratification par la France de la Convention 189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques, nous avons organisé en novembre dernier dans

le patio de la CGT, une distribution de documents sur ces sujets et un verre de l'amitié à la fin de cette initiative. Près de 200 camarades ont reçu ces informations, nous en avons informé la CSI et l'UITA, qui ont relayé cet événement et notre

communiqué sur leurs sites. Ce fut également l'occasion d'échanger entre militants de la CGT sur ces questions.

PC

Écho des Global Unions

Différend ITF / Fédérations maritimes CGT



Nos deux fédérations maritimes (marins et officiers de la marine marchande) sont actuellement en conflit avec la direction du secteur mer de l'ITF (Fédération internationale du transport). L'ITF a en effet une fâcheuse tendance à ignorer la représentativité de la CGT et à conclure des

accords engageant les équipages en France en s'appuyant sur les dispositions spécifiques au secteur maritime, avec la complicité des organisations minoritaires. Cette situation met nos fédérations maritimes en difficulté et empêche une intervention indépendante et impartiale des

inspecteurs du travail maritime. En conséquence, nous avons sollicité la médiation du Conseil des Global Unions, l'alertant sur cette situation devenant intenable, et attendons son arbitrage.

PC

Tableau synthétique des champs couverts et des mandats internationaux assumés par les conseillers confédéraux de l'espace International

Wolf JAECKLEIN, animateur de l'espace International.

NOM/Prénom	CHAMPS COUVERTS	MANDATS ASSUMES	INSTITUTIONS SUIVIES
COUTAZ Pierre	Thématiques : - Normes internationales du Travail - G8/G20 et « gouvernance mondiale » - Droits de l'homme et libertés syndicales (dimension internationale) - Mondialisation et justice sociale - RSE (dimension internationale) - Développement Humain Durable via groupe de travail CGT (dimension internationale) Géographique : - Balkans, Communauté des Etats Indépendants	- Représentation de la CGT lors de la Conférence Internationale du Travail - Représentation de la CGT au sein du Point de Contact national de l'OCDE et du TUAC - Représentation de la CGT lors des CDSEI à dominante internationale (normes internationales du travail, RSE, G8/G20 ...) - Représentation de la CGT dans les instances suivantes de la CSI : Conseil général, Comité Exécutif du PERC, Comité des droits humains et syndicaux	- OIT - CSI (Conseil général, PERC et Réseau Droits humains et syndicaux) - Direction des Affaires Européennes et Internationales du ministère du Travail - Comité du Dialogue Social Europe et International (CDSEI) - OCDE - Trade Union Advisory Committee (TUAC) - Point de Contact national de l'OCDE - Institutions Financières Internationales (FMI, Banque Mondiale + OMC) - Autres institutions multilatérales (G8/G20, ONU, ...)
GUIGON Jean-Jacques	Thématiques : - Coopération au développement - Rapports Nord-Sud - Dette - Mondialisation et coopération syndicale internationale - Accords ACP - Solidarités - Renforcements des capacités - Emplois décents - Intégration régionale - Firmes multinationales françaises - Suivi du dossier « Sahara Occidental » - VIH SIDA (Burkina Faso, Guinée, Niger) Géographique : - Afrique sub-saharienne	- Représentation de la CGT auprès de la CSI-Afrique dans la coopération au développement et la solidarité internationale - Représentation de la CGT auprès des autorités publiques (AFD, MAE, Ambassades, UE), ainsi que suivi de nos relations avec les ONG intervenant sur ces thèmes - Représentant élu de la CGT au Bureau et au CODIR du CFSI - Représentant de la CGT au COPIL du PCPA Congo - Représentant de la CGT à l'AG du PCPA Guinée	- AFD - MAE - Ambassades - PNUD - Forums sociaux mondiaux - CSI-A (pour les réseaux coopération au développement) - ONG sur les thèmes coopération au développement, rapports Nord-Sud, dette, ... - Suivi des PCPA Congo et Guinée - CFSI
LE BRIS Mariannick	Thématiques : - Formation syndicale sur les questions européennes et internationales en direction des militants de la CGT - Formation syndicale européenne (ETUI Formation) - Politique culturelle sur les aspects européens et internationaux ; pluri-linguisme - Culture et mondialisation Géographique : - Asie Pacifique, - Polynésie française et Nouvelle Calédonie	Représentations : - de la CGT à l'ETUI Formation : Conférence annuelle, Comité pédagogique - de la CGT dans les réunions de l'ASEM (et du CDSEI lorsque celui-ci porte sur l'ASEM) - de la CGT auprès de certaines ONG (sur les thématiques formation, coopération syndicale, ...)	- CSI, Asie Pacifique - Organisations régionales Asie Pacifique (ASEAN, Organisation de Shanghai, accords de libre-échange) - ASEM (Asia – Europe Meeting) et mise en place d'un forum syndical - ONG sur la coopération avec la région Asie Pacifique en France et en Asie - Pour la formation, suivi des principales institutions politiques, économiques et sociales européennes et mondiales

MORIAMEZ Matthieu	Thématiques : • Questions économiques internationales • Paradis fiscaux • Firmes multinationales, notamment d'origine française • Accords de Libre Echange (ALE) Géographique : • Afrique sub-saharienne, Océan Indien • Réunion, Mayotte	Représentations : • plateforme dette et développement • de la CGT dans les réseaux CES et CSI dédiés aux questions économiques et au suivi des FMN • de la CGT auprès des plateformes associatives et d'ONG sur les thématiques telles que paradis fiscaux et taxe sur les transactions financières • DPPDM (migrations)	• CSI et CES (pour les réseaux économie et TTF) • CSI Afrique • ONG sur les thèmes Paradis fiscaux, TTF, firmes multinationales • CRID, AMCP • Forums sociaux
NAILLOD Marie-Christine	Thématiques : • Coopération au développement • Mondialisation et coopération syndicale internationale • Accords de libre échange (ALE) Géographique : • Amériques (Nord et Sud) • Guadeloupe, Martinique, Guyane et Saint Pierre et Miquelon	Représentations : • de la CGT dans les réseaux CES et CSI dédiés à la coopération au développement et à la solidarité internationale • de la CGT auprès des autorités publiques (AFD, MAE, UE) • Suivi de nos relations avec les ONG intervenant sur le thème de la coopération au développement	• AFD • MAE • CSI et CES (pour les réseaux coopération au développement) • CSA : organisation régionale pour les Amériques de la CSI • ONG sur les thèmes coopération au développement, ... • CRID, AMCP
YILDIRIM Özlem	Thématiques : • Droits • Migrations • Politiques de voisinage de l'Union Européenne Géographique : • Sud de la Méditerranée • Proche et Moyen Orient	Représentations : • de la CGT dans les réseaux CES et CSI dédiés aux questions de droits fondamentaux • de la CGT auprès des autorités et ONG intervenant sur les aspects de droits fondamentaux	• CES et CSI (pour les réseaux Migrations et Monde Arabe) • Euromed • ONG de défense des droits de l'homme et des migrants • OIT • OCDE et PCN
TRETIKOVA Renata	Thématiques : • Financements européens • Financements décentralisés de l'UE auprès des États membres • Appels à projets et appels à propositions de l'UE • Aide au montage des dossiers et à la gestion des financements obtenus • Aide à la conduite des projets remportés pour la Confédération et les organisations de la CGT • Collectif LGBT Géographique : • Unions européenne (via les projets) • Monde (via les projets)	• Animation de l'Agence d'objectifs de la CGT chargée de coordonner et d'organiser la présence de la CGT sur les projets de recherche nationaux et les appels à propositions européens Représentations : • de la CGT au sein du Conseil d'Administration de Racine • de la CGT auprès des différents bailleurs (nationaux pour les fonds du FSE et les projets de recherche, européens pour les autres programmes)	• UE (DG emploi et affaires sociales, DG formation tout au long de la vie, ...) • CES pour le soutien aux projets déposés • Social Development Agency (association de la CES aidant au dépôt des projets) • ETUI-REHS • Instances du FSE en France (DGEFP, Directe Ile de France, Directes de régions si nécessaire) • Agence française pour le Développement (AFD) • Autres bailleurs éventuels • Racine

Note : la différence entre mandats assumés et institutions suivies repose sur le fait que toutes les institutions suivies n'offrent pas forcément de mandats.